



ENTREPRISE L. BOUGET

PEINTURE / VITRERIE / REVÊTEMENTS DE SOLS / IMPERMÉABILISATION / ÉTANCHÉITÉ DES FAÇADES
CLOISONS / FAUX-PLAFONDS / MENUISERIES INTÉRIEURES EXTÉRIEURES
Zone Industrielle - 33, avenue de la Commune de Paris - 91220 BRÉTIGNY-SUR-ORGE

TÉL. : 01 60 84 49 81

TÉLÉCOPIE : 01 60 85 01 43

QUALIBAT N° 00411 EFF4

Site internet : www.bouget.fr

E-mail : l-b@bouget.fr

S M A B T P à A n t o n y

N° de sociétaire : 780675T

Date de parution : 26 mars 2019

AVIS DE PROJET DE FUSION (Articles R 236-2 et R236-2-1- du Code de commerce)

Société absorbante :

Entreprise L Bouget

société par actions simplifiée au capital de 300 000 €

dont le siège social est situé 33, avenue de la Commune de Paris - 91220 Brétigny-sur-Orge

957 202 138 R.C.S. Evry

Société absorbée :

Etablissements Roger Celestin

société par actions simplifiée au capital de 80 000 €

dont le siège social est situé 1 bis, rue du Languedoc - 91220 Brétigny-sur-Orge

679 800 490 R.C.S. Evry

L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue :

La société Etablissements Roger Celestin fait apport à la société Entreprise L Bouget de tous ses éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exceptions ni réserve, sur la base des comptes sociaux de la société Etablissements Roger Celestin arrêtés au 31 décembre 2017.

Le total des éléments d'actif de la société Etablissements Roger Celestin apportés est évalué à 1 117 728 €, et total des éléments de passif à 794 994 €.

En conséquence, l'actif net apporté s'élève à 322 134 €.

Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante :

Le rapport d'échange des droits sociaux, déterminé en fonction du rapport des valeurs réelles respectives des droits sociaux des sociétés Entreprise L Bouget et Etablissements Roger Celestin, est fixé, d'un commun accord entre ces sociétés, à 1 action nouvelle de la société Entreprise L Bouget pour 0,76 action ancienne de la société Etablissements Roger Celestin.

La société OB Holding détenant la totalité des actions composant le capital social de la société Etablissements Roger Celestin, il lui sera attribué, en application du rapport d'échange susvisé, 1 316 actions nouvelles de la société Entreprise L Bouget de 60 € de valeur nominale chacune, intégralement libérées et créées à titre d'augmentation de capital la société Entreprise L Bouget d'un montant de 78 960 €.

La société Entreprise L Bouget sera propriétaire et aura la jouissance de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs apportés par la société Etablissements Roger Celestin à la date de la réalisation de la fusion, fixée d'un commun accord entre les sociétés, au 1^{er} mai 2019.

La société Etablissements Roger Celestin sera dissoute de plein droit, sans liquidation, à la date de réalisation de la fusion.

Le montant prévu de la prime de fusion :

La prime de fusion s'élèverait globalement à 243 174 €.

Opposition :

Les créanciers des sociétés Entreprise L Bouget et Etablissements Roger Celestin dont les créances sont antérieures à la date de publicité du présent avis pourront former opposition au projet de fusion dans les conditions légales et réglementaires.

La date du projet de traité fusion : 22 mars 2019

Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante :

Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'EVRY au nom de chacune des deux sociétés, le 25 mars 2019.